RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

SARL Trait d'Union à responsabilité limitée au capital de 6 860,45€, dont le siège social se trouve au 76 Avenue de la Roubine 06150 Cannes, immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro B 385 293 188. La « société organisatrice » est représentée par BRIVET Bertrand, en sa qualité de Gérant.

Organise du 01/12/2023 au 25/12/2023 (inclus), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Calendrier de l'Avent » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu est organisé sous forme de calendrier de l'Avent en ligne.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Instagram, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

Les données de participation à la présente campagne sont stockées par Google Cloud Platform, sous-traitant de Socialshaker, éditeur de logiciel, et par la société SARL Trait d'Union. Les données ne sont en aucun cas destinées à Facebook, Instagram, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Pour participer, il faut pouvoir venir récupérer votre lot dans l'un des salons participant. Aucun lot ne sera envoyé à une adresse autre que celles indiquées dans la liste (ci-après).

Tout(e) gagnant(e) qui ne pourrait pas venir récupérer son lot en salon (dans la liste des salons participants) avant le 20 janvier 2024 verra son lot remis en jeu.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un Calendrier de l'Avent en ligne qui se déroule exclusivement sur internet via la plateforme SocialShaker aux dates indiquées dans l'article 1.

Lien du jeu : https://shakr.cc/50vx5

La participation au "Jeu" s'effectue de la manière suivante :

- 1. Scanner le QR Code
- 2. Cliquer sur jouer
- 3. Cliquer sur la date du jour
- 4. Remplir le formulaire
- 5. Cliquer sur participer
- 6. Jouer au jeu

Il n'est autorisé qu'une seule participation par jour. Sur toute la durée du jeu (indiquée dans l'article 1), une même personne peut jouer 25 fois.

Le Jeu étant accessible sur SocialShaker en aucun cas la plateforme ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont stockées par Google Cloud Platform, sous-traitant de Socialshaker, éditeur de logiciel, et par la société SARL Trait d'Union.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google où toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 - SALONS PARTICIPANTS

Atelier M

C.cial La Carbonniere, 30190 La Calmette

Wilfrid Coiffure

26 b avenue des frères Roqueplan, 13370 Mallemort

In Color

Village ERO - RN7 D'orange, 84700 Sorgues

Le Petit Salon

22 place de l'église, 84190 Beaume de Venise

Le Salon By Justine R

338 route Réal panier, 84270 Vedène

IJ Coiffure

17 avenue Gustave Coutarel, 84130 Le Pontet

Un Hair de Plume

1165 avenue du Général De Gaulle, 30130 Pont Saint Esprit

Coiffure et Barbier Laure

38 avenue Général Randon, 38000 Grenoble

Ne participe pas aux remises de 5€ sur les prestations coupe.

Atelier 33

33 quai de l'Ouvèze, 84370 Bédarrides

Skulte

50 route d'Avignon, 13570 Barbentane

Gwen Coif

28 Avenue Jean Jaures, 83160 Carqueiranne

Nouvel Hair

46 Boulevard de la République, 84240 La Tour d'Aigues

La Maison

8 avenue Frédéric Mistral, 30650 Rochefort du Gard

Hair Dream

Zone le Mail - Avenue Général Trouchaud, 30220 Saint Laurent-d'Aigouze

TS Coiffure

12 Boulevard Jean Moulin, 30470 Aimargues

Kitch Coiffure

398 rue Eugène Piron, 13300 Salon de Provence

Le Salon Doré

1122 Route de Sorgues, 84320 Entraigues sur la Sorgues

Start Hairs

13 Chemin du Vallon des Vaux, 06800 Cagnes-sur-Mer

Coiffure Passion

423 Avenue de la Guide, 43200 Yssingeaux

Hair 2.C

497 route de Nice, 06560 Valbonne

Riviera Hairdresser

6 rue Parmentier, 06100 Nice

Elle et Lui

C/C auchan, 59450 Sin le Noble

La loge Privée

18 rue Pietra Scritta, 06500 Menton

Art et coiffure

6 place Pierre de Brach, 33450 Montussan

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Des instants gagnants ont été répartis de manière aléatoire chaque jour, du 1/12/2023 au 25/12/2023. Sur la durée du jeu, 265 gagnants peuvent être désigné au maximum.

Le gagnant sera contacté par mail, par la Société dans un délai de 15 jours après le tirage au sort afin de lui communiquer son gain à récupérer en salon ou service à réaliser en salon.

ARTICLE 6 - DOTATION

Le Jeu est doté de lots suivants, attribués de manière aléatoire tout le long du jeu. Liste des lots :

- 1. Cure Orthé 10+ Compléments Alimentaire Anti-Chute x 180 gellules (Qt : 22) d'une valeur de 65€
- 2. Coffret Revlon Professionnal "Hair et Body" 3 produits avec un Shampooing Lumière Argan Orofluido Revlon 240ml, un Elixir Argan Orofluido Revlon 100ml, une Crème Corporelle Hydratante Orofluido 50ml (Qt : 2) d'une valeur de 46€

- 3. Coffret Revlon Professionnal "Hair et Body" 2 produits avec un Elixir Argan Orofluido Revlon (50ml) et une crème Corporelle Hydratante Orofluido 50ml (Qt : 6) d'une valeur de 25€
- 4. Pochette American Crew Noir + Decapsuleur American Crew + Fiber 50g + Orofluido Elixir (5ml) (Qt : 15) d'une valeur de 30€
- 5. Remise de 5€ sur une prestation coupe (Qt : 100) avec une condition applicable : offre valable jusqu'au 29/02/2024. (Voir liste des salons participants ci-dessus)
- 6. **Kit de Voyage Ultimate** qui contient un shampoing (50ml), un conditionner (30ml) et deux miracle hair rescue (5ml) (Qt : 20) d'une valeur de 28,50€
- 7. Masque Genoma (200g) (Qt : 15) d'une valeur de 30€
- 8. **Box Ybera** (1 trousse + 1 chouchou + 1 charlotte + 1 gamme renew Oil qui contient 1 shampoing (250ml), un masque (250g) + une huile Mirra (90ml) (Qt : 1) d'une valeur de 150€
- 9. **Coffret Parfum Gucci Femme** (50ml) et un crayon à parfumer (7.4ml) (Qt : 2) d'une valeur de 90€
- 10. **Coffret Parfum Hugo Boss** (50ml) et un gel douche (100ml) (Qt : 2) *d'une valeur de* 75€
- 11. Gel nettoyant corps, cheveux et barbe (250ml) + Argile (75ml) + Serviette Seb Man (Qt : 15) d'une valeur de 60€/lot
- 12. Coffret Fusion (Shampoing 250ml + Mask 150ml) (Qt : 3) d'une valeur de 50€
- 13. Coffret Color Motion (Shampoing 250ml + Mask 150ml) (Qt : 3) d'une valeur de 50€
- 14. **Coffret Oil Reflection** (Shampoing 250ml + Mask 150ml + Huile 30ml) (Qt : 3) d'une valeur de 74€
- 15. Coffret Element (Shampoing 250ml + Mask 150ml)(Qt : 3) d'une valeur de 50€
- 16. Coffret Luxe Blond (Shampoing 250ml + Mask 200ml) (Qt : 6) d'une valeur de 77€
- 17. Coffret Luxe Oil (shamp 250ml + masque 200ml + elixir 100ml) (Qt : 6) d'une valeur de 120€
- 18. **Pack Orthémius** avec un Shampoing MC Bio Bain Régénérant 200ml + MC BiActive Réparateur Fortifiant 150ml+ Boite de Gélule 180 + 1 Anti-Moustik 100ml (Qt : 3) d'une valeur de 135€
- 19. Tourne disque Hybride avec streaming bluetooth Victrola The Eastwood (Qt : 1) d'une valeur de 100€
- 20. Coffret Wonderbox Parc Astérix 1 journée 2 entrées (Qt : 1) d'une valeur de 124€
- 21. Polaroid Now+ Instant Camera Génération 2 + 16 color Instant Photos Color i-Type Film (Qt : 1) d'une valeur de 100€
- 22. Equave hydro conditioner 50ml + Equave color conditioner 50ml + Elixir Orofluido 5ml (Qt : 10) d'une valeur de 29€
- 23. Pack Revlon Professional Uniq One 50 ml + Orofluido 5ml + miroir / brosse (Qt : 15) d'une valeur de 20€
- 24. Revlon Professional Equave Hydro 50ml + Uniqone 50 ml + Orofluido 5ml (Qt : 10) d'une valeur de 20€

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le(s) lot(s) gagné(s) sans contrepartie.

Les lots seront à venir récupérer dans l'un des salons de la liste des participants. Si il n'est pas possible pour le gagnant de venir le récupérer, le lot sera remis en jeu.

Les lots non retirés après le 20 janvier 2024 seront perdus.

ARTICLE 7 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations utiles au bon déroulement du jeu. Des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

ARTICLE 9 - UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

Les données de participation liées au formulaire d'inscription à la présente campagne sont stockées par Google Cloud Platform, sous-traitant de Socialshaker, éditeur de logiciel, et par la société SARL Trait d'Union.

Conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour l'exercice de ces droits, l'utilisateur est invité à s'adresser par courriel à contact@groupetraitdunion.com. Il peut aussi écrire à SARL TRAIT D'UNION 76 Avenue de la Roubine 06150 Cannes. L'utilisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

ARTICLE 10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera

en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique

(notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 12 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 13 - DONNEES PERSONNELLES

La société organisatrice est responsable du traitement des données personnelles pouvant être collectées.

Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes

physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email à l'adresse : contact@groupetraitdunion.com

S'il estime, après avoir contacté la Société que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 14 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement dans toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.